

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 17 OCTOBRE 2022**

L'an Deux Mil Vingt-deux, le lundi 17 octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, en application des articles L 2121-7, L2121-10 et 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Alain PORQUET, Maire, à la salle Clairjoie

Etaient présents : BONNEVIALLE Marina, CARPENTIER Isabelle, CHEDEVILLE Sylvain, CLEMENT Christophe, ENEE Régine, HOUDUSSE Michel, LA MARTA BLASCO Laurence, LERENDU Justine, MAGIS Jean-Claude, NEUVILLE BOURDON Céline, PIARD Philippe.

Absents : CONTENTIN Arnaud, GUEUDET Valérie, HERFORT William, TCHEOU Guy Passou, THOREL Gwénaëlle.

Absents et excusés : STALLIN Nathalie qui a donné pouvoir à PORQUET Alain, VAN DEN BUSSCHE Sébastien.

Secrétaire de séance : HOUDUSSE Michel.

Date de convocation : 10 octobre 2022

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU PRECEDENT CONSEIL

Le Procès-verbal de la séance du 05 septembre 2022 est approuvé, à l'unanimité -1 abstention

NOMINATION CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

(n°2022/59)

Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels et notamment son article 13,

Vu l'article D 731-14 du code de la sécurité intérieure inséré par le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022,

Considérant qu'il n'y a pas dans la commune d'adjoint au maire ou de conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile,

Considérant qu'il appartient au Maire de désigner un correspondant incendie et secours parmi les adjoints ou les conseillers municipaux,

Considérant que la désignation doit être réalisée avant le 1^{er} novembre 2022 au plus tard,

Le Conseil Municipal doit statuer sur un adjoint ou conseiller municipal.

Après délibération et à l'unanimité (13 voix pour dont un pouvoir), le Conseil Municipal nomme Jean-Claude MAGIS, Conseiller Municipal Délégué, comme correspondant incendie et secours à compter du 01 novembre 2022.

SUPPRESSION POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE A

6/35^{ème}

(n°2022/60)

Créé par délibération n°9/2019 en date du 04 février 2019, ce poste a été remplacé par la création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} à 10/35^{ème} (délibération n° 56/2022 en date du 05 septembre 2022).

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 15 septembre 2022, ce poste à temps non complet 6/35^{ème} est supprimé

Le tableau annuel des effectifs est mis à jour

Adopté à l'unanimité

AUTORISATION AU MAIRE : SIGNATURE CONVENTION DE RETROCESSION LOTISSEMENT EVIGNETTES 3

(n°2022/61)

Monsieur PORQUET donne la parole à Mr PIARD qui informe le Conseil Municipal que la présente convention a pour objet de définir les modalités du contrôle par la commune, des études, de la préparation des marchés et de l'exécution des travaux relatifs aux équipements communs du lotissement « les Evignettes 3 » qui sont énumérés ci-après et dont la prise en charge après leur achèvement est envisagée par la commune.

Equipements communs dont la prise en charge est envisagée par la commune et soumis à la présente convention :

- Terrassements/voirie
- Réseau d'assainissement eaux usées
- Réseau assainissement eaux pluviales
- Réseau AEP et protection incendie
- Réseau éclairage public souterrain
- Espaces verts
- Espaces pour collecteurs de collecte sélective des déchets

Après délibération et à l'unanimité (13 voix pour dont 1 pouvoir), le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à signer la convention, pour le lotissement Les Evignettes 3 entre la société VIABILIS et la commune de Frénoeuville.

QUESTIONS DIVERSES

- Remerciement pour la subvention municipale de l'Association Départementale des Restaurants du Cœur du Calvados
- Tennis de Table : compte-rendu de l'Assemblée Générale du 28 juin 2022 a été transmis par courriel le 26 septembre 2022
- CDC du Val Es Dunès
 - Procès-verbal de la réunion du 07 juillet 2022 a été transmis par courriel le 07 septembre 2022
 - Liste des délibérations examinées lors du Conseil Communautaire du 08 septembre 2022 a été transmis par courriel le 21 septembre 2022

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18h50

Le secrétaire de séance,
Michel HOUDUSSE



Le Maire,
Alain PORQUET

